



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'Autorité
environnementale d'Île-de-France sur la
modification simplifiée n°3 du PLUi de la
communauté d'agglomération de Saint-Quentin-
en-Yvelines (78)**

N°MRAe APPIF-2025-102
du 15/10/2025

* * *

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 15 juillet 2025 par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) pour avis sur son PLUi, à l'occasion de sa modification simplifiée n°3.

Conformément à l'article R. 104-25 du de l'urbanisme, aucun avis de l'Autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette absence d'avis résulte de la nécessité, pour l'Autorité environnementale, de prioriser l'examen des dossiers au regard des moyens dont elle dispose et ne traduit pas une absence potentielle d'enjeux environnementaux.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'urbanisme. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.

Délibéré en séance le 15/10/2025

Siégeaient :

**Isabelle BACHELIER-VELLA, Florence BRILLAUD-CLAVERANNE, Guillaume CHOISY, *président par intérim*,
Stéphane COMBES, Philippe GRALL, Antoine GREZAUD, Jacques REGAD et Tony RENUCCI**